

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article1212>



Comité technique ministériel du 14 mai 2019 : déclaration

- Actualités - 2018/2019 -



Publication date: jeudi 16 mai 2019

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

Comité Technique Ministériel du 14 mai 2019

Déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration, Mesdames et Messieurs les membres élus du Comité Technique Ministériel,

Le SNALC et le SNE attirent depuis longtemps votre attention sur un grand nombre de dysfonctionnements ou d'insuffisances au niveau de notre ministère, comme sur le respect dû aux agents, la prise en compte du travail des directeurs d'école, la question de l'inclusion scolaire, les problèmes liés aux mutations, la médecine du travail, les ressources humaines, le logement, les heures supplémentaires non-souhaitées, les réformes menées au niveau des trois voies du lycée ou bien encore la rémunération.

Nous développerons plus particulièrement deux points, à savoir la question salariale et celle de la confiance du ministère envers ses agents.

En ce qui concerne la rémunération, le SNALC produit depuis de nombreuses années une étude indiquant la perte de pouvoir d'achat chez les enseignants, qui pourrait être étendue à de nombreuses autres catégories de personnels. Les comparaisons tant avec les pays de l'OCDE qu'avec les autres agents de la fonction publique d'État sont sans appel. La situation est grave. Nos collègues sont mal payés. Le PPCR n'y change rien. L'enquête menée auprès de nos adhérents montre que la question salariale, est, de très loin, celle sur laquelle ils sont prêts à se mobiliser. Ils ne se contenteront pas de promesses différées et de chiffres balancés dans les médias sans aucun détail. Au-delà de la revalorisation du point d'indice, la refonte des grilles et l'augmentation significative des primes de tous les agents de l'Éducation nationale sont aujourd'hui des nécessités.

Si l'éducation est une priorité de ce gouvernement, cette priorité doit se traduire d'ici 2022 par une hausse significative de nos rémunérations. Cette hausse doit être annoncée au plus tard début juin, avec un calendrier de mise en oeuvre. Quant à l'argument du « ça coûte trop cher car vous êtes trop nombreux », le SNALC et le SNE rappellent que l'État fait des économies sur notre dos depuis plusieurs décennies, et des économies importantes puisque, justement, nous sommes nombreux et mal payés. C'est le moment de nous reverser cet argent.

Sur la question de la confiance du ministère envers ses agents, le SNALC et le SNE signalent que le #PasDeVague est plus que jamais d'actualité. Nous sommes chaque semaine interpellés sur des questions de pressions hiérarchiques liées à des situations relevant de la liberté d'expression, pourtant garantie par la Convention européenne des droits de l'Homme. On utilise de façon maligne des jurisprudences liées à des affaires de pédophilie pour tenter d'empêcher des citoyens de s'exprimer, par exemple, sur des réseaux sociaux.

Le SNALC et le SNE demandent que cela cesse, et qu'on diligente autant d'enquêtes administratives contre celles et ceux coupables de pression qu'on en fait à l'encontre d'agents, qui, dans la grande majorité des cas, dénoncent des réalités sur le fonctionnement de notre système. Le SNALC et le SNE tiennent à rappeler que sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur, et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.

Je vous remercie.

contact : girardsnalc@yahoo.fr